

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Informations sur le produit**

Nom du produit : Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)
 Matériel : 1111854, 1102155, 1098697, 1096235, 1016863, 1016865,
 1016864

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Hydrocarbons, C12- C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2120787012-59-0000

1.2**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Utilisation lors d'opérations minières – industriel

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Mining Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
 Responsible Party: Product Safety Group
 Email:sds@cpchem.com

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Numéro de la FDS:100000014134

4/22

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Synonymes : Low Aromatic Solvent
Solvent
Solvent Extraction Diluent

Formule moléculaire : UVCB

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Hydrocarbons, C12- C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Traitement	:	Donnée non disponible.
------------	---	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair	:	79 - 80 °C (79 - 80 °C)
----------------	---	-------------------------

Température d'auto-inflammabilité	:	227 °C (227 °C)
-----------------------------------	---	-----------------

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
--------------------------------	---	---

Moyens d'extinction inappropriés	:	Straight streams of water.
----------------------------------	---	----------------------------

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
--	---	---

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
---	---	--

Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
----------------------------	---	---

Protection contre les incendies et les explosions	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
---	---	---

Produits de décomposition dangereux	:	Hydrocarbures. Oxydes de carbone.
-------------------------------------	---	-----------------------------------

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
---------------------------	---	--

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
---	---	--

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
64742-47-8	SK OEL	NPEL priemerný	50 ppm, 300 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	100 ppm, 600 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m ³	13,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m ³	13,

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m3	kvapalný aerosól
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m3	kvapalný aerosól
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m3	Dymy
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m3	Dymy

- 13 Limit sa vzťahuje na hydraulické a obrábacie kvapaliny a mazivá. Niektoré oleje môžu obsahovať polycyklické aromatické uhľovodíky a pri zahrievaní ich môžu uvoľňovať. Treba to brať do úvahy pri meraní a hodnotení rizika.

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
64742-47-8	SI OEL	MV	300 mg/m3	

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
64742-47-8	SE AFS	NGV	350 mg/m3	19,
	SE AFS	KGV	500 mg/m3	19,
	SE AFS	NGV	30 ppm, 175 mg/m3	H,
	SE AFS	KGV	60 ppm, 350 mg/m3	V, H,
	SE AFS	NGV	1 mg/m3	Dimma
	SE AFS	KGV	3 mg/m3	V, Dimma

- 19 Gränsvärdet avser kolväten i ångform dvs. upp till 12 kolatomer. Vid exponering för kolväten med mer än 12 kolatomer som förekommer i form av aerosol, partiklar eller vätskedroppar, tillämpas gränsvärdet för organiskt damm och dimma, 5 mg/m3.

Gränsvärdet gäller inte för aromatfri lacknafta (< 2 viktsprocent) som har eget gränsvärde.

H Ämnet kan lätt upptas genom huden.

V Vägledande kortidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
64742-47-8	RO OEL	TWA	5 mg/m3	
	RO OEL	STEL	10 mg/m3	

PT

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
64742-47-8	PT OEL	VLE-MP	200 mg/m3	P, A3, (P), irritação do TRS, afeção do SNC,
	PT OEL	VLE-MP	5 mg/m3	(O), (I),
	PT OEL	VLE_CD	10 mg/m3	(I),

() Os valores ou características encontram-se propostos para alteração

(O) A amostragem deve ser realizada com um método que não recolha vapor.

(P) Aplicação restrita às condições nas quais são negligenciáveis as exposições a aerossóis

A3 Agente carcinogénico confirmado nos animais de laboratório com relevância desconhecida no Homem.

afeção do SNC afeção do sistema nervoso central

irritação do TRS irritação do trato respiratório superior

TRS

P Perigo de absorção cutânea

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
64742-47-8	PL NDS	NDS	5 mg/m3	Aerazol
	PL NDS	NDSch	10 mg/m3	Aerazol
	PL NDS	NDS	300 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	900 mg/m3	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
64742-47-8	FOR-2011-12-06-1358	GV	50 ppm, 275 mg/m3	
	FOR-2011-12-06-1358	GV	40 ppm, 275 mg/m3	
	FOR-2011-12-06-1358	GV	50 mg/m3	Damp
	FOR-2011-12-06-1358	GV	1 mg/m3	Tåke - partikler

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
64742-47-8	NL WG	TGG-8 uur	5 mg/m3	
	NL WG	TGG-8 uur	5 mg/m3	Nevels

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
64742-47-8	LV OEL	AER 8 st	5 mg/m3	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
64742-47-8	LT OEL	IPRD	350 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	500 mg/m3	

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
64742-47-8	IS OEL	TWA	1 mg/m ³	Particles (mist)

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
64742-47-8	HU OEL	AK-érték	5 mg/m ³	SCOEL/SUM/163/2011, T, Kód

SCOEL/SUM/163/2011

63/2011

T

Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása TARTÓS expozíciót követően jelentkezik. Korrigált ÁK = ÁK x 40/a heti óraszám

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
64742-47-8	HR OEL	GVI	100 ppm, 400 mg/m ³	

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
64742-47-8	GR OEL	TWA	5 mg/m ³	Ομίχλη

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
64742-47-8	FI OEL	HTP-arvot 8h	5 mg/m ³	Sumu

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
64742-47-8	ES VLA	VLA-ED	5 mg/m ³	Niebla
	ES VLA	VLA-EC	10 mg/m ³	Niebla

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
64742-47-8	EE OEL	Piirnorm	350 mg/m ³	11,
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	500 mg/m ³	11,
	EE OEL	Piirnorm	5 mg/m ³	
	EE OEL	Piirnorm	1 mg/m ³	Aur

11 Süsivesinike piirnormid on arvutatud auru faasile. Üle 12 süsinikuaatomiga alifaatsetel süsivesinikel (tridekaanid ja kõrgemad) on 20 °C juures küllastussaldus < 350 mg/m³. Aerosoolsete süsivesinike piirnorm on 5 mg/m³.

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
64742-47-8	DK OEL	GV	1 mg/m ³	tåge og partikler

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
64742-47-8	CZ OEL	PEL	5 mg/m ³	Aerosol
	CZ OEL	NPK-P	10 mg/m ³	Aerosol

CY

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
64742-47-8	CY OEL 2	M.E.Σ.	5 mg/m ³	

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
64742-47-8	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 525 mg/m ³	OSHA,
	CH SUVA	MAK-Wert	5 mg/m ³	OSHA, SSc, einatembare Aerosole
	CH SUVA	KZGW	100 ppm, 700 mg/m ³	OSHA, SSc, Dampf
	CH SUVA	MAK-Wert	50 ppm, 350 mg/m ³	OSHA, SSc, Dampf

OSHA Occupational Safety and Health Administration

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
64742-47-8	BG OEL	TWA	5 mg/m ³	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
64742-47-8	BE OEL	TGG 8 hr	200 mg/m ³	D,

D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins :. Vêtements de protection ignifuges. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique : liquide
 Couleur : Clair, incolore
 Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point d'éclair : 79 - 80 °C (79 - 80 °C)

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : 227 °C (227 °C)

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Formule moléculaire : UVCB

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point d'écoulement : -21 °C (-21 °C)

Point de congélation : -39 °C (-39 °C)
Méthode: ASTM D5972

Point/intervalle d'ébullition : 405 - 526 °F (405 - 526 °F)
Méthode: ASTM D 86

Pression de vapeur : 0,01 PSI
à 25 °C (25 °C)
Méthode: ASTM D5191

Densité relative : 0,810 - 0,850
à 15 °C (15 °C)

Densité : 6,8 - 7,1 L/G

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Milieu: Hydrocarbures soluble

Viscosité, cinématique : 2,12 cSt
à 104 °F (104 °F)
Méthode: ASTM D 445

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Densité de vapeur relative : Non applicable
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Oxydants forts.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.6

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures
Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 20 mg/l
Espèce: Rat
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: > 5.000 mg/kg
Espèce: Lapin
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Irritation de la peau : Irritant pour la peau.
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Irritation des yeux : Peut irriter les yeux.
Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité à dose répétée

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Espèce: Rat, mâle
Sex: mâle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: 6 h/d
NOEL: 10504 mg/m³
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 31652 mg/m³
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
Organes cibles: Reins, Foie
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Espèce: Rat, femelle
 Sex: femelle
 Voie d'application: Inhalation (vapeur)
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 24 h/d
 NOEL: 31652 mg/m³
 Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle
 Sex: mâle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 116, 347, 1056 mg/kg
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: daily
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 347 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 408
 Organes cibles: Reins
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, femelle
 Sex: femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 116, 347, 1056 mg/kg
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: daily
 NOEL: 1.056 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 408
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Dermale
 Dose: 165, 330, 495 mg/kg/d
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 5 d/wk
 NOEL: > 495 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 411
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

: Type de Test: essai de mutation inverse
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Type de Test: Essai cytogénétique
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
 Résultat: négatif
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
 Résultat: négatif
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Type de Test: Test des micronoyaux
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Injection intrapéritonéale
 Méthode: OCDE ligne directrice 474
 Résultat: négatif

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Cancérogénicité : Méthode: Estimation basée sur les valeurs de chaque composant.
 Remarques: Ne devrait pas être cancérigène, selon les données concernant les composants individuels.

Toxicité pour la reproduction

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Espèce: Rat
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 50, 200, 750 mg/kg/d
 Méthode: OCDE ligne directrice 416
 NOAEL Parent: ≥ 750 mg/kg
 NOAEL F1: ≥ 750 mg/kg
 Aucun effet indésirable à prévoir
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour le développement

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Espèce: Rat
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 0, 400, 800, 1000 mg/kg/bw
 Nombre d'expositions: Daily
 Période d'essai: GD 6 - 15
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: > 1.000 mg/kg
 NOAEL Maternal: > 1.000 mg/kg

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Voie d'exposition: Inhalation
 Organes cibles: Système nerveux central
 Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Voie d'exposition: Inhalation
 Organes cibles: Système nerveux central
 Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.2**Informations sur les autres dangers****Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)**

Information supplémentaire : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : LL50: 10 - 30 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Poisson
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : EC50: 10 - 22 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : EC50: 1 - 3 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : NOEC: 0,48 mg/l
 Durée d'exposition: 21 Days
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Si l'on prend en considération les propriétés de plusieurs composants, on estime que le produit est biodégradable conformément à la classification OCDE.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) : Milieu: Air
 Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
 Contenu: 96 %

: Milieu: Eau
 Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
 Contenu: 1,4 %

: Milieu: Sol
 Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
 Contenu: 0,07 %

: Milieu: Sédiment
 Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
 Contenu: 1,3 %

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Les tests (ASTM D4206) ont montré que le produit n'entretient pas la combustion

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III, (79 - 80 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III, (-)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

90, UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III
CUVES DE CITERNES : ID9003, SUBSTANCES AYANT UN POINT D'ÉCLAIR SUPÉRIEUR À 60 °C ET N'EXCÉDANT PAS 100 °C, 9

Autres informations	: Ce produit est acheminé conformément aux prescriptions de l'annexe I de MARPOL
----------------------------	---

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VwVwS
Non classé comme agent cancérogène (R 45)

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : distillats légers (pétrole), hydrotraités Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 265-149-8

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: Non applicable

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E2
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).
34
Quantité 1: 2.500 t
Quantité 2: 25.000 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

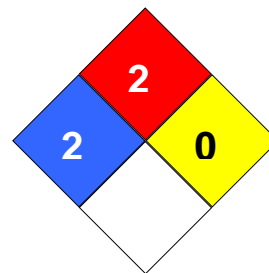
Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
 Risque d'incendie: 2
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 98120

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

Orfom® SX-12 (Solvent Extraction Diluent)

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.